Suffit à l'individu comme péché le fait qu'il retienne la subsistance de ceux dont il a la charge !

Khaythamah relate : « Nous étions assis avec 'Abdallah ibn 'Amr, lorsqu'est venu à lui son intendant. Il est entré et a demandé : "As-tu donné aux servants leur subsistance ? - Il a répondu : Non ! - Il a dit : Pars et va leur donner ! - Puis, il a dit : Le Messager d'Allah (sur lui la paix et le salut) a dit : 'Suffit à l'individu comme péché le fait qu'il retienne la subsistance de ceux dont il a la charge !'" »

[Authentique] [Rapporté par Muslim]

Dans ce hadith, 'Abdallah ibn 'Amr (qu'Allah l'agrée, lui et son père) explique l'immense responsabilité de l'homme vis-à-vis de ceux dont il a la charge et en faveur de qui il doit dépenser. Notamment, au moment où il a appris que l'intendant n'avait pas effectué les dépenses auxquelles avaient droit les esclaves. Il a alors rappelé le hadith du Prophète (sur lui la paix et le salut) qui stipule que le fait que l'homme prive et néglige quelqu'un sous sa responsabilité, ne dépensant pas en sa faveur à cause de son avarice et de sa retenue, fait partie des plus grandes causes de péché.

http://sunnah.global/hadeeth/fr/show/58183